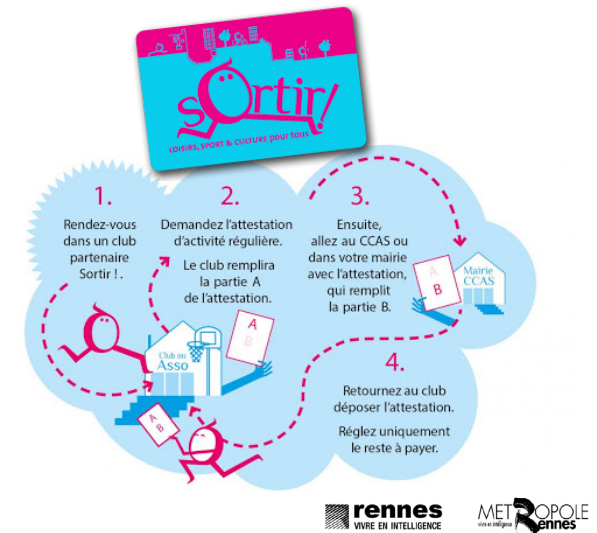


1 Aides à l'adhésion

> Sous condition de ressources et cumulables



Pour quel public ?

> Les 6 à 18 ans et/ou public en situation de handicap.
> Bénéficiaires de l'ARS ou AEEH ou AAH.

Pour quels clubs ?

Affiliés à une fédération sportive et partenaires au Réseau Pass'sport, (fonctionne aussi au sein des maisons Sport Santé)

Avantages pour l'adhérent :

Réduction de 50 € appliquée à l'adhésion (sur présentation de justificatifs)

+ d'infos : <https://www.education.gouv.fr/le->

Pour quel public ?

> Les 11 à 15 ans (nés entre 2005 et 2009)
> Bénéficiaires de l'ARS

Pour quels clubs ?

Affiliés à une fédération sportive et à l'ANCV.

Avantages pour l'adhérent :

Réductions appliquées à l'adhésion :
20 € si cotisation entre 45 € et 90 € ;
40 € si cotisation > à 90€ (sur présentation de justificatifs)

+ d'infos : <https://www.ille-et-vilaine.fr/coupon-sport35>

Pour quel public ?

> Sous condition de ressources, du lieu de résidence et de la situation familiale.

Pour quels clubs ?

Partenaires du Dispositif SORTIR !

Avantages pour l'adhérent :

Aide sur les activités régulières de 50% à 70% du coût par an et par personne (sur présentation de la carte)

+ d'infos : <http://www.sortir-rennesmetropole.fr/> ou auprès des CCAS